



La Ville de Châteauguay désire pourvoir un poste temporaire de 24 semaines de:

ARBORICULTEUR
Division travaux publics

DESCRIPTION SOMMAIRE :

L'arboriculteur exécute tous travaux comportant l'émondage, l'abattage et l'entretien des arbres et des arbustes. Il contribue à la meilleure conservation des arbres et des arbustes et assure un aspect agréable et harmonieux. Examine les arbres et arbustes et détermine le traitement approprié. Abat les arbres, débite déchiquette le bois et le charge dans un camion. Suggère des recommandations à son supérieur concernant les méthodes de conservation, d'entretien ou d'abattage. Fournit des explications et des conseils aux contribuables qui en font la demande. Conduit un véhicule motorisé pour les déplacements, opère un engin élévateur à nacelle ou tout autre équipement utilisé en arboriculture.

QUALIFICATIONS:

- Posséder un DEP en arboriculture – élagage jumelé à deux (2) années d'expérience;
- Formation et capacité à opérer un engin élévateur de nacelle est obligatoire;
- Connaissance des techniques sécuritaires de travail;
- Être autonome et débrouillard;
- Sens de l'observation et capacité à déceler les anomalies des arbres et des arbustes;
- Capacité à travailler avec peu de directives pour organiser le travail de l'équipe;
- Travail exigeant une bonne condition physique et une aptitude à travailler en hauteur;
- Connaissance du français parlé et écrit ;
- Posséder un permis de conduire classe 3 valide (mention F, frein à air).

Date d'entrée en fonction : 6 mai 2024.

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le **15 avril 2024** sur le site Web de la Ville de Châteauguay :

<https://ville.chateauguay.qc.ca/carriere/faire-carriere-ville/postuler/>

Veillez noter que seules les candidatures retenues pour une entrevue feront l'objet d'un suivi.

La Ville de Châteauguay souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi – au sens de l'article 86 de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* – pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.